DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET: Projet de Rénovation Urbaine "Flamants/Iris": 1ère répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à l'Office Public d'Habitation « 13 Habitat » dans le cadre du projet de rénovation urbaine « Flamants/Iris » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une participation d'un montant de 338 412 € pour la construction d'un centre social aux Flamants, sur une base subventionnable plafonnée à 2 622 846 TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2006-10239E, dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.
M. VERANI s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée